



Refus de passer un local commercial en habitation

Par **cedric**, le **12/06/2008** à **16:04**

Bonjour, n'existe-t-il une jurisprudence qui "oblige" les copropriétaires qui ont déjà accepté la transformation d'un local commercial en habitation et qui refusent de voter positivement la transformation d'un autre local commercial en habitation? Merci de votre réponse. Bonne journée.

Par **Tisuisse**, le **12/06/2008** à **17:20**

L'assemblée générale des copropriétaires, dans ce domaine, est souveraine car cela va nécessiter des modifications sur le règlement de copropriété avec, ensuite, des frais de procédure et de publicité pour que ce règlement soit opposable aux tiers. Cela n'étant pas gratuit, les copropriétaires ne veulent pas recommencer l'opération financière.

Par **cedric**, le **12/06/2008** à **17:50**

merci pour votre réponse. Je me permet de vous donner plus d'éléments afin de peaufiner ma question. Il s'agit d'une famille qui possède un immeuble. En fait l'immeuble est à un Monsieur les copropriétaires sont ses nièces, ou ne sont que installés que des sociétés à l'exception d'un logement qui est occupé par un des neveux et pour lequel la copropriété a voté la transformation commerciale en habitation. Cette même copropriété me refuse la transformation d'un lot en habitation. En a-t-elle le droit, dans la mesure où elle a accepté

pour le neveu?
Existe t il un recours légal pour les contraindre a accepter la transformation.
Doivent ils justifier leur refus?
Merci de votre réponse.